

MÉMO RENTRÉE 2023

Madame, Monsieur, Chers parents,

Vous trouverez dans le présent document toutes les informations, connues à ce jour, en vue de la Rentrée de septembre 2023 des Collèges et du Lycée de l'Ensemble scolaire. Merci d'y prêter l'attention nécessaire.

Je vous prie de croire, Chers parents, en mon entier dévouement.

*Le Chef d'établissement Coordinateur,
Thomas HUREL*



VOS INTERLOCUTEURS

Collège NOTRE-DAME	Collège BOSSUET	Lycée BOSSUET
<p>M. Yannick LISSAT Adjoint au Chef d'établissement Responsable du niveau 3^{ème}</p> <p>M. Olivier PLATS Cadre d'éducation</p> <p>Mme Sylvie ROBERT Secrétaire</p> <p>Mme Cathy MONTEIL Responsable des niveaux 6^{ème} et 4^{ème}</p> <p>Mme Christine CHAMBON-DAVID Responsable du niveau 5^{ème}</p>	<p>Mme Cécile TESSIER Adjointe au Chef d'établissement Responsable du niveau 3^{ème}</p> <p>M. Pierre-François DAVID Cadre d'éducation</p> <p>Mme Rabéa HUCHON Secrétaire</p> <p>Mme Isabelle LISSAT Responsable du niveau 6^{ème}</p> <p>Mme Maryline ROULET-BARROUL Responsable du niveau 5^{ème}</p> <p>Mme Pascale DAHER HEYMES Responsable du niveau 4^{ème}</p>	<p>Mme Élisabeth COMBY Adjointe au Chef d'établissement Responsable du niveau Terminale</p> <p>Mme Corinne MAGNE Cadre d'éducation</p> <p>Mme Audrey LECONTE Mme Patricia MALLET Secrétaires</p> <p>Mme Nora NAUFAL Responsable du niveau 2^{nde}</p> <p>Mme Emmanuelle SANCHEZ Responsable du niveau 1^{ère}</p>
<p>Mme Catarina DA SILVA OLIVEIRA, Adjointe au Chef d'établissement en charge de la Pastorale</p>		
<p>Mme Dorothee FAVAREL, Responsable de l'Internat</p>		

LES HORAIRES DE LA RENTRÉE

Date	Site NOTRE-DAME	Site BOSSUET
Lundi 4 septembre	8 h 30 : 6 ^{èmes}	
		9 h 30 : 6 ^{èmes}
		11 h 00 : 2 ^{ndes}
		13 h 00 : Terminales
		14 h 00 : 3 ^{èmes}
	15 h 00 : 3 ^{èmes}	15 h 00 : 1 ^{ères}
Mardi 5 septembre	9 h 00 : 5 ^{èmes}	9 h 00 : 5 ^{èmes}
	10 h 00 : 4 ^{èmes}	10 h 00 : 4 ^{èmes}

Organisation des journées du Lundi 4 et du Mardi 5 septembre 2023

Niveau	Temps d'accueil avec le Professeur principal	Début effectif des cours selon l'emploi du temps habituel
6 ^{ème} ; 3 ^{ème} 2 ^{nde} ; 1 ^{ère} ; Term.	Lundi 4 septembre 2023 jusqu'à 16 h 55	Mardi 5 septembre 2023 à 7 h 55
5 ^{ème} ; 4 ^{ème}	Mardi 5 septembre 2023 jusqu'à 11 h 50	Mardi 5 septembre 2023 à 13 h 55

➤ Une **Journée de Cohésion** pour tous les **élèves de 6^{ème}** aura lieu le **Vendredi 22 septembre** et pour tous les **élèves de 2^{nde}** le **Jedi 14 septembre** (une circulaire spécifique sera distribuée aux élèves).

➤ **Accueil des élèves internes** : les élèves internes sont invités, avec leur famille, le **Vendredi 1^{er} septembre** à 18 h 00 sur le site BOSSUET, pour s'installer et pour un temps de rencontre avec le Chef d'établissement, les cadres de direction, la responsable et les éducateurs de l'internat. Un buffet dinatoire sera partagé afin de faire connaissance (invitation à venir avec coupon d'inscription).

Les élèves internes intégreront leur collège ou le lycée selon les horaires indiqués Lundi 4 ou Mardi 5 septembre 2023 (1^{ère} nuitée possible le Lundi 4 septembre) et vivront une *Journée de Cohésion* le **Mercredi 27 septembre**.

LES FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes des fournitures scolaires sont disponibles sur notre site internet www.edmichelet-brive.org.

VENTE DES REPAS – CARTES SELF

Le jour de la rentrée, une carte provisoire d'accès au Self sera remise aux élèves. Une fois les régimes de scolarité mis à jour, une carte nominative définitive sera distribuée. En cas de perte, demander un renouvellement de la carte sera facturé 5 €.

Vous créditez le compte de votre enfant avant tout passage au Self :

- Par carte bancaire via la plateforme *École Directe* : les codes d'accès pour les nouveaux parents seront diffusés par mail à partir du 21 août. Les codes des actuelles familles resteront en vigueur.
- Par chèque à l'ordre de « *OGEC Edmond MICHELET* ».
- En espèces, à déposer à l'Accueil du Site Notre-Dame ou au Service Comptabilité Site Bossuet.

COMPLÉMENTS DE DOSSIER

➤ **Inscription ou réinscription** : toute pièce manquante sera remise **dès la rentrée** au professeur principal qui transmettra au secrétariat.

➤ **Assurance scolaire (au plus tard le 15 septembre 2023) :**

- La Mutuelle Saint-Christophe : l'information sera transmise sur *École directe* (possibilité de télécharger directement le document sur le site de la *Mutuelle Saint-Christophe*). Le montant de la cotisation est de 11,50 € par élève pour l'année (règlement par chèque à l'ordre de l'*OGEC Edmond Michelet*).
- Autre possibilité : joindre une attestation d'assurance individuelle accident 2023 – 2024.

BOURSES

➤ **Bourses nationales de COLLÈGE et bourses d'aide aux repas (Conseil Départemental, uniquement pour les collégiens inscrits demi-pensionnaire 4 jours) :** pour toute demande de bourses, prière de retirer un dossier au secrétariat du Collège à compter du lundi 4 septembre 2023. Il devra être retourné au même secrétariat **au plus tard le 2 octobre 2023**. Au-delà de cette date, votre demande ne pourra pas être prise en compte.

➤ **Bourses de LYCÉE** : pour une première demande, le dossier sera à retirer à la rentrée.

➤ **Bourse au Mérite** : versée à l'élève qui perçoit la Bourse de Lycée et qui a obtenu une mention *Bien* ou *Très Bien* au Diplôme national du Brevet.

LES HORAIRES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Collège Notre Dame – Jeanne d'Arc	Collège et Lycée Bossuet
7 h 55 → 11 h 55	
13 h 00 ou 13 h 55 → 16 h 55 ou 17 h 50	

ACCUEIL DES ÉLÈVES

➤ **Accueil du matin** : dès 7 h 30 sur les deux Sites.

➤ **Étude du soir** : de 17 h 00 à 18 h 45 sur les deux Sites (17 h 50 le vendredi à Bossuet).

Attention aux horaires d'ouverture des portails durant la pause méridienne (voir règlement intérieur).

VACANCES SCOLAIRES 2023 – 2024

Toussaint	du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 6 novembre au matin.
Noël	du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 8 janvier au matin
Les cours ne seront pas assurés en Collège et Lycée le vendredi 16 février (rattrapage de la deuxième journée de pré-rentrée des enseignants). (*)	
Hiver	du jeudi 15 février (*) après la classe au lundi 4 mars au matin.
Pâques	du vendredi 12 avril après la classe au lundi 29 avril au matin.
Cours non assurés les mercredis 1 ^{er} et 8 mai (<i>Fête du Travail ; fin de la 2nde Guerre mondiale en Europe</i>), le jeudi 9 et le vendredi 10 mai (<i>Fête de l'Ascension et "pont"</i>) et le lundi 20 mai (<i>Lundi de Pentecôte</i>).	
Été	Vendredi 5 juillet après la classe.

SANTÉ



ATTENTION !

Conformément aux instructions ministérielles, aucun médicament ne pourra être pris par un élève sans présentation de l'ordonnance et d'une autorisation parentale écrite au Cadre d'éducation, ainsi qu'à la Responsable de l'Internat pour les élèves internes.